



D.2017.12.13.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 13 Décembre 2017

7 - GESTION DU PATRIMOINE**7.2 – Travaux métro : Marché n° M2017-350 : REPAT 3 : Mise en conformité des ascenseurs de la Ligne B – lot 1 – autorisation de signer le marché avec la société SCHINDLER**

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Aujolat à partir de 11h06)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Tisséo-Collectivités a entrepris la mise à niveau réglementaire et la modernisation de la totalité de son parc d'ascenseurs, afin d'en améliorer le service rendu, d'en prolonger la durée de vie et de valoriser ainsi son patrimoine.

Ces améliorations, libellées « Renouvellement du Parc d'Ascenseurs Tisséo » (REPAT), ont été ventilées en 4 opérations :

- REPAT 1 et REPAT 4 : Remplacement de 35 ascenseurs du métro Ligne A historique.
- REPAT 2 : Mise en conformité des ascenseurs des stations et parkings silos du prolongement du métro Ligne A.
- REPAT 3 : Mise en conformité des ascenseurs du métro Ligne B et de l'appareil isolé dit du «8 mai 1945», situé sur le site propre bus à Ramonville (REPAT 3).

Le présent marché concerne REPAT 3 et plus particulièrement, les prestations de :

1. Mise en conformité de l'interphonie,
2. Mise aux normes d'accessibilité de la signalisation et des boutons d'appel en cabine,
3. Traitement de la corrosion des appareils.

La durée du marché est de 52 semaines à compter de la date de notification du marché plus 12 mois de garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution du marché est de 52 semaines dont 8 semaines de préparation à compter de la date de notification du marché.

Le marché est un marché ordinaire passé en procédure négociée avec mise en concurrence préalable (article 26-2° et 74 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Les prestations seront rémunérées dans les conditions de l'article 2 de l'acte d'engagement, c'est-à-dire avec un prix global et forfaitaire.

La Commission d'Appel d'Offres du 04/12/2017 a décidé d'attribuer le marché à la société SCHINDLER pour un montant de 642 985,74€ H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

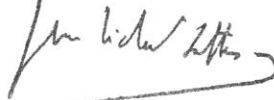
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2017-350 d'un montant de 642 985,74 € H.T. avec la société SCHINDLER ainsi que, le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES